

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Financement en Dette des PME/ETI : Nouvelles Recommandations Accélérer les Développements de la Titrisation et des Placements Privés, Développer l'Analyse Crédit

Paris, le 11 mars 2014 – Paris EUROPLACE publie aujourd'hui un rapport sur le **financement en dette des PME/ETI en France, destiné à alimenter les travaux du « Comité Place Financière de Paris 2020 »**. Ce rapport est produit par la Commission Financement des PME/ETI, animée par Olivier CASANOVA, Directeur financier de Tereos, au sein du Collège Entreprises de Paris EUROPLACE, présidé par Bruno Lafont, Président Directeur Général de Lafarge.

Olivier CASANOVA souligne que **« le financement en dette est une préoccupation quotidienne des PME/ETI françaises. Actuellement, en France, le flux de financement est d'environ 100 milliards d'euros en dette pour 10 milliards d'euros en fonds propres. »**

**Les financements bancaires sont et resteront la pierre angulaire du financement des PME/ETI en France. Durant la crise financière les banques françaises ont maintenu leurs financements dans des conditions de coûts et de volumes très compétitifs. En parallèle, des sources de financements complémentaires se développent, offrant notamment des maturités plus longues. Dans le même temps, les investisseurs institutionnels, qui sont à la recherche de rendements, compte tenu d'un environnement général de taux bas, souhaitent diversifier leurs investissements et se tournent vers le financement direct de l'économie.**

**Dans ce contexte, la cartographie des modes de financement complémentaire est en phase de recomposition en France. Le marché des placements privés, notamment, progresse rapidement avec 7 milliards d'euros levés en 2012 et 2013. En Europe il devrait représenter d'ici 3-4 ans près de 60 milliards d'euros, dont 25% pour la France, contre 14% en 2013. Le marché des émissions obligataires se développe également, ainsi que les financements participatifs (*crowdfunding*). L'objectif doit être d'offrir de nouvelles sources de financements aux PME/ETI, qui viendraient compléter le financement bancaire et favoriser une diversité d'options de financement, pour répondre au mieux à la pluralité des besoins, des tailles et des natures de PME/ETI emprunteuses. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la Place de Paris pour attirer les émetteurs PME/ETI, et les investisseurs européens et internationaux.**

**Concrètement, les besoins peuvent être caractérisés de la manière suivante :**

- **Les grandes ETI avec des besoins de financement supérieurs à 100 millions d'euros peuvent avoir un accès large aux placements privés (base obligataire ou « prêts »), ainsi qu'au financement obligataire, pour celles ayant des besoins au-delà de 250 millions d'euros.**
- **Les ETI et grandes PME avec des besoins de financement entre 20 et 100 millions euros ont accès aux solutions de placement privé ou aux émissions obligataires publiques, qui se sont développées en Europe et notamment en France au travers de la plateforme créée par NYSE Euronext (*IBO - Initial Bond Offering*).**

- **Les PME avec des besoins de financement entre 3 et 20 millions euros ont accès aux solutions de financement obligataire public (type IBO) et/ou aux émissions obligataires mutualisées**, telles que celles réalisées par GIAC et Micado.
- Enfin, **pour les PME à besoins de financement inférieurs à 3 millions d’euros**, l’accès à des sources de financements en dette moyen et long terme autre que bancaires est limité. **Des nouvelles solutions se développent telles que le prêt participatif.**

**Les freins identifiés au développement de ces nouveaux canaux de financement concernent, pour les PME/ETI, les obligations d’information et de notation, et, pour les investisseurs institutionnels l’insuffisance des moyens en analyse crédit.**

**Le rapport de Paris EUROPLACE recommande 5 axes d’actions :**

**Axe 1 – En priorité, consolider l’offre de prêts bancaires, pierre angulaire du financement des PME/ETI et notamment :**

- Développer une titrisation des prêts de PME/ETI adaptée aux contraintes des charges en capital des investisseurs institutionnels, dans un schéma qui permette aux banques de conserver une partie de l’exposition au risque crédit.

**Axe 2 – Accélérer la mise en place des nouvelles sources de financements :**

- Accélérer la mise en place du comité de suivi de la « Charte Euro PP » (placements privés euro) élaborée par la Banque de France et la CCIP.
- Encourager le développement d’une offre de notation spécifique PME/ETI pour les placements privés comme les offres au public, plus rapide et moins onéreuse.
- Assouplir les ratios d’emprise des investisseurs institutionnels pour faciliter leur souscription à des émissions de petites tailles.
- Définir une pratique de marché acceptable permettant le pré-sondage des investisseurs dans le cadre du placement d’un Euro PP.

**Axe 3 – Développer la demande des investisseurs institutionnels**

- Encourager les investisseurs à développer des solutions d’analyse crédit, en propre ou de façon externalisée.
- Développer les partenariats banques/sociétés d’assurances pour faciliter l’utilisation du savoir-faire développé par les banques en analyse crédit.
- Poursuivre les réflexions sur la création d’un « fonds de financement de l’économie française » permettant de réorienter une partie de l’épargne longue des caisses de retraite vers les financements de moyen et long terme des PME/ETI.
- Accompagner les développements des nouveaux contrats d’assurance-vie Euro Croissance.
- Promouvoir les Euro PP auprès des investisseurs internationaux.

**Axe 4 – Favoriser les solutions de mutualisation**

- Encourager le développement d’une offre de fonds Euro PP similaires à Novo.
- Encourager le développement de fonds mutualisés complémentaires, type GIAC ou Micado, avec un niveau d’homogénéité et de granularité des sous-jacents satisfaisant pour les investisseurs.
- Etudier des mécanismes de garantie pour les investisseurs.

**Axe 5 – Faciliter l’accès des PME/ETI aux investisseurs particuliers**

- Sensibiliser et former les particuliers aux enjeux de l’investissement dans les PME/ETI et aux risques liés aux instruments de dette, notamment obligataire.
- Pour les meilleures signatures de la Place, encourager la création de tranches destinées aux particuliers, aux côtés des investisseurs qualifiés.
- Encourager le développement des plateformes électroniques dédiées pour la souscription du public à des émissions obligataires.
- Créer un cadre favorable au développement du financement participatif en France, notamment à l’occasion de la consultation en cours.

*Le rapport de Paris EUROPLACE est disponible à l’adresse suivante :*

<http://www.paris-europlace.net/files/Rapport PEP PME 100314.zip>